

VIII. Annexes

Où se renseigner ?

- Auprès des services municipaux de sa commune
- Sur le portail de la prévention des risques majeurs du ministère de l'écologie : www.prim.net
- Sur le site de cartographie des risques naturels et technologiques majeurs : <http://cartorisque.prim.net>
- A la préfecture du Val d'Oise : www.val-doise.pref.gouv.fr
avenue Bernard Hirsch
95000 Cergy
08 21 80 30 95 (0,12 €/minute)
- Sur le site de Météo-France : www.meteo.fr ou auprès de leur répondeur téléphonique : 32 50 (0,34 €/minute)
- Auprès de la DIREN Ile-de-France (direction régionale de l'environnement) : www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr
79 rue Benoît Malon
94257 Gentilly Cedex
01 55 01 27 00
- Auprès de la DRIRE (direction régionale de l'industrie, la recherche et l'environnement), groupe de subdivision du Val d'Oise :
203 les Chênes Bruns
95000 Cergy
01 34 41 58 75
www.ile-de-france.drire.gouv.fr
- Auprès de l'inspection générale des carrières (IGC) des Yvelines de l'Essonne et du Val d'Oise : www.igc-versailles.fr
145/147 rue Yves Le Coz
78000 Versailles
01 39 25 12 12

Contexte juridique

Responsabilité du maire

- Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Information sur les risques majeurs

Codes :

- Article L122-1 du code de l'environnement
- Article L124-2 du code de l'environnement
- Article L125-2 du code de l'environnement
- Article L125-5 du code de l'environnement
- Article L563-6 du code de l'environnement

Etude d'impact

Information sur les risques majeurs

Relatif à l'information et la participation des citoyens

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires

Relatif à l'information sur les cavités souterraines et marnières

Lois :

- Loi n°2004-811 du 13 août 2004
- Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003

De modernisation de la sécurité civile

Relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

Décrets :

- Décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005
- Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005
- Décret n°2005-233 du 14 mars 2005

Relatif au plan Orsec et pris pour application de l'article 14 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Relatif au plan communal de sauvegarde

Pris pour l'application de l'article L.563-3 du code de l'environnement et relatif à l'établissement des repères de crues

- Décret n°2005-131 du 15 février 2005
- Décret n°2004-554 du 9 juin 2004

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Relatif à la prévention du risque d'effondrement de cavités souterraines et de marnières et modifiant le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques majeurs

Arrêtés :

- Arrêté du 16 mars 2006
- Arrêté du 14 mars 2005
- Arrêté du 9 février 2005

Relatif au modèle de repère de crues

Relatif à l'information des propriétaires ou gestionnaires concernés par l'établissement des repères de crues

Relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public

Risques naturels

Réglementation européenne :

- Directive 2007/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2007

Relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

Codes :

- Article L562-1 à L562-7 du code de l'environnement

Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)

Lois :

- Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003

Relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

- Loi n°95-101 (loi Barnier) du 2 février 1995

Relative au renforcement de la protection de l'environnement (établissement des PPR)

Décrets :

- Décret n°2005-29 du 12 janvier 2005
- Décret n°2005-28 du 12 janvier 2005
- Décret n°2005-4 du 4 janvier 2005
- Décret n°2005-3 du 4 janvier 2005

Modifiant le décret n°95-1115 du 17 octobre 1995 relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines ainsi qu'au fonds de prévention des risques naturels majeurs

Pris pour l'application des articles L.564-1 à L.564-3 du code de l'environnement et relatif à la surveillance et à la prévision des crues ainsi qu'à la transmission de l'information sur les crues

Relatif aux schémas de prévention des risques naturels

Modifiant le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles

Installations industrielles à risque

Réglementation européenne :

- Directive du conseil de la CEE du 9 décembre 1996 directive Seveso II
- Directive du conseil de la CEE du 24 juin 1982 (directive Seveso)

Concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles

Codes :

- Article L511-1 à L517-2 du code de l'environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement

Lois :

- Loi n°85-661 du 3 juillet 1985

Modifiant et complétant la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

Décrets :

- Décret n°2006-55 du 17 janvier 2006
- Décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005
- Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005
- Décret n°2005-1130 du 7 septembre 2005

Relatif à la prévention des risques technologiques et à la sécurité du personnel

Relatif aux plans particuliers d'intervention

Relatif au plan communal de sauvegarde

Relatif aux plans de prévention des risques technologiques

Arrêtés :

- Arrêté du 20 avril 2007
- Arrêté du 23 février 2007
- Arrêté du 29 septembre 2005

Fixant les règles relatives à l'évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques

Modifiant l'arrêté du 29 mars 2004 relatif à la prévention des risques présentés par les silos de céréales, de grains, de produits alimentaires ou de tous autres produits organiques dégageant des poussières inflammables

Modifiant l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Transport de matières dangereuses

Codes :

- Code général des collectivités territoriales, notamment article L2213-5

Lois :

- Loi n°65-498 du 29 juin 1965

Relative au transport de produits chimiques par canalisations

- Loi n°263 du 5 février 1942

Relative au transport par chemin de fer, par route, ou par voie de navigation intérieure, des matières dangereuses

Décrets :

- Décret n°2003-944 du 3 octobre 2003
- Décret n°77-1331 du 30 novembre 1977
- Décret n°59-998 du 14 août 1959

Modifiant le décret n°85-1108 du 15 octobre 1985 relatif au régime des transports de gaz combustibles par canalisations

Relatif à certaines infractions à la réglementation sur le transport des matières dangereuses

Réglementant le transport des hydrocarbures par canalisations

Arrêtés :

- Arrêté du 9 mai 2008
- Arrêté du 4 août 2006
- Arrêté du 5 juin 2001
- Arrêté du 12 décembre 1994
- Arrêté du 3 juin 1994

Modifiant l'arrêté du 1er juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route (dit « arrêté ADR »)

Portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques

Relatif au transport de marchandises dangereuses par chemin de fer (dit « arrêté RID »)

Relatif au règlement pour le transport des matières dangereuses (prescriptions routières et nomenclature alphabétique des matières)

Relatif au règlement pour le transport des matières dangereuses (prescriptions ferroviaires)

Indemnisation pour catastrophes naturelles ou technologiques

Codes :

- Code des assurances, notamment articles L125-1 à L125-6

Lois :

- Loi n°82-600 du 13 juillet 1982

Relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles

Décrets :

- Décret n°2005-1466 du 28 novembre 2005

Relatif à l'indemnisation des victimes de catastrophes technologiques et modifiant le code des assurances

Arrêtés :

- Arrêté interministériel du 5 septembre 2000

Renforçant le lien entre l'indemnisation des dommages résultant des catastrophes naturelles et les mesures de prévention de ces risques

Organisation des secours

Lois :

- Loi n°2004-811 du 13 août 2004

De modernisation de la sécurité civile

Décrets :

- Décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005
- Décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005
- Décret n°2000-571 du 26 juin 2000
- Décret n°97-1225 du 26 décembre 1997
- Décret n°92-997 du 15 septembre 1992

Relatif au code d'alerte national et aux obligations des services de radio et de télévision et des détenteurs de tout autre moyen de communication au public

Relatif au plan Orsec et pris pour application de l'article 14 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Modifiant le décret n°88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence

Relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours

Relatif au plans particuliers d'intervention (PPI) concernant certains aménagements

- Décret n°90-394 du 11 mai 1990

hydrauliques

Relatif au code d'alerte national

Arrêtés :

- Arrêté du 23 mars 2007

Relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte

Circulaires :

- Circulaire du 29 décembre 2006
- Circulaire du 12 août 2005

Relative à la planification Orsec départementale

Relative aux réserves communales de sécurité civile

Terrains de camping

Codes :

- Code de l'urbanisme, notamment : article L443.2 (art.7 de la loi n°93-24 du janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages), article L443-1 à L443-16 sur la protection et la mise en valeur des paysages (terrains de camping)

Décrets :

- Décret n°2006-1089 du 30 août 2006
- Décret n°94-614 du 13 juillet 1994

Modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

Relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes, soumis à un risque naturel ou technologique prévisible

Sigles

BRGM : Bureau des Recherches Géologiques et Minières	PAC : Porter A Connaissance
CLIC : Comités Locaux d'Information et de Concertation	PCS : Plan Communal de Sauvegarde
CMIC : Cellule Mobile d'Intervention Chimique	PHEC : Plus Hautes Eaux Connues
CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours	PLU : Plan Local d'Urbanisme
DCS : Dossier Communal Synthétique	PNR : Parc Naturel Régional
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	POI : Plan d'Opération Interne
DDE : Direction Départementale de l'Equipement	PPI : Plan Particulier d'Intervention
DDEA : Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture	PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité
DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs	PPR : Plan de Prévention des Risques
DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs	PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles
DIREN : Direction Régionale de l'ENvironnement	PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales	PSI : Plan de Surveillance et d'Intervention
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente
EDF : Electricité De France	SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
GDF : Gaz De France	SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
IAL : Information Acquéreur-Locataire	SDPRN : Schéma Départemental de Prévention des Risques Naturels
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	SIAH : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique
IFFO-RME : Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement	SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
IGC : Inspection Générale des Carrières	SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
INPES : Institut National de Prévention et d'Education Pour la Santé	SNS : Service de Navigation de la Seine
MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	SPC : Service de Prévision des Crues
OMS : Organisation Mondiale de la Santé	TMD : Transport de Matières Dangereuses
ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile	TRAPIL : société des transports pétroliers par pipeline

symboles d'information préventive des risques majeurs

	risques hydriques	risques géologiques	risques climatiques	risques technologiques	l'état des consignes individuelles de sécurité	code de vigilance	
					<p>en cas de danger ou d'alerte</p> <p>1. abritez-vous <i>take shelter</i> rejoignez un abri</p> <p>2. écoutez la radio <i>listen to the radio</i> écoutez la radio</p> <p>3. respectez les consignes <i>follow the instructions</i> respectez les consignes</p> <p>pour en savoir plus consultez N° 1125 ! 0 000 00 00 00</p> <p>- sur Internet, le site www.prim.net - à la mairie, le document communal d'information</p>		
informez-vous	zone inondable	zone exposée aux glissements de terrain	zone exposée à des tempêtes fréquentes	abords d'une unité nucléaire		 niveau 2	
						 niveau 3	
soyez vigilants	zone submersible	présence de cavités souterraines inhabitées	zone cyclonique	proximité d'installations nucléaires		 niveau 4	
signalétique confinement	zone en aval d'un barrage d'une digue	zone sismique	couloir d'avalanche chute abondante de neige	proximité d'un stockage de gaz			
repère CRUE historique	signalétique refuge	zone volcanique	zone exposée aux feux de forêt	conduite de matières dangereuses			

Ce dossier départemental des risques majeurs a été réalisé, de décembre 2008 à juin 2009, par Emilie PICREL, stagiaire à la préfecture du Val d'Oise, sous la direction du comité de pilotage composé du service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), ainsi que des services de police et de gendarmerie.

Mes remerciements à la DDEA, au SDIS et à l'IGC pour les crédits photographiques.

Conception et réalisation : Emilie PICREL

Ce document est libre de droit sous réserve de citer la source. Il est disponible sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise :

www.val-doise.pref.gouv.fr

Rubrique "Actions de l'Etat", "Sécurité"